

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 21 novembre 2016, à 18 h, à l'Édifice municipal.

Présences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Brian Cormier	-	Conseiller / Maire suppléant
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	Mariane Cullen	-	Conseillère
	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Monique Bourque	-	Directrice générale par intérim/Secrétaire municipale
	Caroline LeBlanc	-	Directrice générale par intérim/Directrice des finances
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures
Absence :	George H. Cormier	-	Conseiller

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Michel Gaudet, appelle la réunion à l'ordre à 18 h.

2. **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé de Raoul Boudreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

5. **Présentation – Mireille Chiasson et Jason Ouellette – sentiers VTT**

Madame Mireille Chiasson et monsieur Jason Ouellette présentent leur requête au conseil, soit de ne pas permettre au Club de VTT d'utiliser le chemin d'accès longeant leur propriété située sur la rue Renaissance. Ils présentent leurs arguments et demande au conseil de prendre en considération l'impact du bruit sur leurs animaux de ferme, leurs abeilles ainsi que sur leur vie privée et sociale avant d'accepter la construction du sentier proposé par le Club de VTT de Memramcook.

P16 – 11 – 194

Ils demandent au conseil de trouver une alternative. Madame Lisa Breau qui appartient un terrain vacant au nord de la propriété de madame Chiasson et monsieur Ouellette demande également au conseil de ne pas permettre l'utilisation de cet accès au Club. Monsieur Jean-Guy Chevarie, président du Club de VTT, mentionne que le Club compte plus de 600 membres et que les sentiers attirent beaucoup de gens d'un peu partout. Il y a discussions de part et d'autre et le maire termine en disant que l'administration explorera davantage la situation et préparera un dossier qui sera présenté au conseil lors d'une prochaine réunion du conseil.

6. **Constitution du conseil à huis clos**

En raison d'un manque de temps, le conseil procède à la levée de la réunion pour entamer la réunion ordinaire qui est prévue à 19 h.

7. **Article 10.2(4)(j) de la *Loi sur les municipalités* – information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives**

8. **Retour en réunion extraordinaire**

9. **Adoption de résolution(s)**

Aucune.

10. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 21 novembre 2016, à 19 h.

11. **Levée de la réunion**

Proposé par Mariane Cullen


Appuyé de Gilberte Nowlan

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.



Michel Gaudet
Maire



Monique Bourque
Secrétaire municipale